

I. BUT DU COURS

La religion chrétienne, en tant que religion révélée par le Christ, se présente elle-même comme la source d'une connaissance déterminante pour l'être humain. Ce cours est dédié à la lecture et à la discussion de deux œuvres fondatrices du christianisme : la Bible et *Les Confessions* de saint Augustin. Le but visé par ce cours est de se familiariser avec ces œuvres religieuses marquantes afin de comprendre la spécificité du savoir qu'elles véhiculent. Pour atteindre cet objectif, ce cours propose, en plus de la lecture de la Bible et des *Confessions*, d'analyser, à l'aide de ces deux œuvres, l'impact du christianisme sur les arts au Moyen-Âge et de la Renaissance.

II. OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- a. Acquérir une solide culture générale par le plaisir de la lecture.
- b. Faire l'expérience du savoir véhiculé dans **les œuvres qui ont marqué la tradition judéo-chrétienne en Occident** et d'en comprendre la spécificité.
- c. Mettre en relation les œuvres étudiées avec des œuvres artistiques (en peinture, musique, architecture) de l'époque médiévale et de la Renaissance.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a. Développer l'art de la lecture et de la discussion.
- b. Développer sa propre autonomie vis-à-vis de la lecture des grandes œuvres.
- c. Favoriser les capacités de synthèse et de communications orale et écrite.

III. CONTENU

L'étudiant devra lire une sélection du *Nouveau* et de l'*Ancien Testament* de la Bible, ainsi qu'une sélection des *Confessions* de saint Augustin. Ce cours comportera également un volet qui permettra d'apprécier l'influence du christianisme dans divers domaines de l'art dont la peinture et l'architecture.

Voir la section V pour les documents et les lectures obligatoires.

IV. FORMULE PÉDAGOGIQUE

La lecture des grandes œuvres est le moyen par lequel l'étudiant développera un jugement autonome et instruit. Ce sont les livres qui enseignent, et tous dans ce cours,

étudiants comme enseignants, participent à l'effort de s'en approprier l'enseignement. À chaque séance, l'étudiant sera donc invité à partager les fruits de sa lecture et à la comparer à celle de ses pairs. Pour ce faire, diverses activités d'apprentissage (réflexions hebdomadaires, exposé oral, travail long) seront proposées afin de rendre fécond le contact avec l'œuvre. Toutes ces stratégies pédagogiques ne visent qu'un seul objectif : enrichir la mise en commun de l'expérience d'apprentissage d'une œuvre.

V. LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGÉRÉES

Bible de Jérusalem, Édition du Cerf, 1998 (et non 2007), ISBN 2-89420-144-3;
Augustin, *Confessions*, Édition du Seuil.

Voici le calendrier des lectures (un Guide de lecture sera fourni) :

Semaine	Lecture	Semaine	Lecture
Semaine 1	Genèse 1-25	Semaine 9	Semaine de lecture
Semaine 2	Genèse 26-50	Semaine 10	Jean
Semaine 3	Exode et Nombres	Semaine 11	Actes
Semaine 4	Juges, Samuel, Rois	Semaine 12	Galates et autres extraits
Semaine 5	Osée, Jérémie	Semaine 13	<i>Confessions</i> , 1-4
Semaine 6	Psaumes	Semaine 14	<i>Confessions</i> , 5-9
Semaine 7	Job	Semaine 15	<i>Confessions</i> , 10-13
Semaine 8	Matthieu		

VI. MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les évaluations :

- Douze réflexions hebdomadaires valant pour 48% de la note finale
- Un exposé oral interactif valant pour 26% de la note finale.
- Un travail court valant pour 26% de la note finale.

Les réflexions hebdomadaires sont le moyen grâce auquel l'enseignant s'assure que les étudiants font l'effort d'une lecture attentive pour chacune des séances. Il s'agit de mettre par écrit ses réflexions et commentaires sur la lecture de la semaine (mais aucun résumé de lecture), selon les consignes du Guide de lecture envoyé par courriel. L'étudiant devra remettre une réflexion hebdomadaire en classe, à chaque séance, sauf pour les séances où il fait un travail court ou un exposé oral. Chaque réflexion devra compter environ une page et demie (500-600 mots) : un texte trop long sera refusé. Les réflexions hebdomadaires seront évaluées en fonction de l'analyse personnelle, de la compréhension autonome de l'œuvre, de l'expression personnelle et de la clarté de présentation.

L'exposé oral interactif permet à l'étudiant de lancer et de prendre en charge la discussion lors d'une séance. L'étudiant devra choisir un des thèmes suggérés par l'enseignant et présenter son analyse de celui-ci en classe. L'exposé oral sera évalué surtout en fonction de la compréhension approfondie transmise aux collègues sur un aspect particulier du texte à l'étude, mais aussi en fonction du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées, de l'effort personnel de réflexion et de la qualité orale de l'exposé (on perdra jusqu'à 5 points si on lit trop un texte suivi). L'exposé oral se fera en équipe de deux, les autres évaluations étant individuelles. L'exposé oral dure 15

minutes maximum. À la fin de l'exposé, on lance la discussion avec une question connexe. L'horaire des exposés oraux sera déterminé lors des deux premières semaines de cours.

L'étudiant doit faire un travail court portant sur la lecture assignée pour une séance particulière. L'étudiant devra choisir un des sujets suggérés par l'enseignant et remettre son travail écrit au début de la séance en question. L'objectif principal de ce travail est d'approfondir un thème de la lecture obligatoire de la semaine. Le travail court, de 5 à 7 pages en Times 12 points, interligne 1,5, marges ordinaires, sera évalué en fonction de la compréhension autonome du texte à l'étude, de la réflexion personnelle, du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées, et de la qualité de la langue. L'enseignant n'acceptera aucun travail reçu après le début de la séance. L'horaire des travaux courts sera déterminé lors des deux premières semaines de cours.

VII. ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études.
3. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

4. Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie). Une pénalité de 5% sera appliquée pour un travail écrit comportant 5 à 9 fautes, et 10% pour 10 fautes et plus.

VIII. ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

IX. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones intelligents, tablettes numériques, enregistreurs, ordinateurs reliés à Internet, etc.) est interdite pendant les cours.